

affidé le 16-09-2023

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la « Carrière de Cosqueville » et l'exploitation d'installations de traitement de matériaux situées sur le territoire de la commune de Vicq-sur-Mer (commune déléguée de Cosqueville), présentée par la société GTM NORMANDIE CENTRE – 10 boulevard Ferdinand de Lesseps – 76000 Rouen.

Par arrêté en date du 12 septembre 2023, est prescrite une enquête publique, d'une durée de 32 jours, qui se déroulera du lundi 2 octobre 2023 (ouverture de l'enquête à 09h00) au vendredi 3 novembre 2023 inclus (clôture de l'enquête à 17h00) à la mairie de Vicq-sur-Mer (siège de l'enquête) – 17 bis Village de Cosqueville – 50330 Vicq-sur-Mer et à la mairie de Saint-Pierre-Eglise – 1 place de l'Abbé-Saint-Pierre – 50330 Saint-Pierre-Eglise.

La demande d'autorisation environnementale concerne les activités figurant à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les rubriques n° 2510-1 (autorisation), n° 2515-1a et n° 2517-1 (enregistrement) et à la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et aménagement (IOTA) n° 2.1.5.0-2 (déclaration).

Le responsable du projet est la société GTM NORMANDIE CENTRE. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues par courriels auprès de M. Philippe HERVIEU : philippe.hervieu@vinci-construction.fr et M. Thomas PERROTTE : thomas.perrotte@vinci-construction.fr ou par téléphone au 02.33.52.71.03.

Les informations relatives à la procédure administrative peuvent être demandées auprès du préfet de la Manche (service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de la concertation publique au 02.33.75.47.80).

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact. Elle figure ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et le mémoire en réponse parmi les pièces du dossier mis à disposition du public pendant l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès du préfet de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique) et, à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

1) **sur support papier**, dans les mairies indiquées ci-dessous et aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à titre indicatif :

Mairie de Vicq-sur-Mer
(siège de l'enquête)
17 bis Village de Cosqueville
50330 Vicq-sur-Mer

Du lundi au mardi de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
Le mercredi de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 18h00
Du jeudi au vendredi de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00

Mairie de Saint-Pierre-Eglise
1 place de l'Abbé-Saint-Pierre
50330 Saint-Pierre-Eglise

Le lundi de 08h00 à 12h00
Du mardi au vendredi de 08h00 à 12h00 de 13h30 à 15h00
Le samedi de 10h00 à 12h00

2) **sur un poste informatique**, mis à la disposition du public à la préfecture de la Manche à Saint-Lô, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 (bureau de l'environnement et de la concertation publique), sur rendez-vous préalable au 02.33.75.47.80 ;

3) **sur le site du registre dématérialisé**, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/carriere-cosqueville>

Le tribunal administratif de CAEN a désigné M. Jean-Philippe ANCKAERT, capitaine de vaisseau en retraite, pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur et M. Alain RENOUF, ingénieur travaux publics en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, qui se tiendront à la disposition du public pour recevoir toutes observations et propositions sur le projet, dans les mairies de **Vicq-sur-Mer** et **Saint-Pierre-Eglise**, aux dates et heures mentionnées ci-dessous :

Mairie de Vicq-sur-Mer

- Le lundi 2 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 18 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 3 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Mairie de Saint-Pierre-Eglise

- Le mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Le jeudi 26 octobre 2023 de 13h30 à 15h00

Ces observations pourront également être :

- **consignées par écrit**, sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Vicq-sur-Mer et Saint-Pierre-Eglise ;
- **adressées par voie postale**, sous pli cacheté, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Vicq-sur-Mer (50330) ;
- **adressées par voie électronique**, sur un registre dématérialisé, sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/carriere-cosqueville>
- **adressées par courrier électronique**, à l'adresse suivante : pref-enquete-carriere-cosqueville@manche.gouv.fr

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête dans les mairies de Vicq-sur-Mer et Saint-Pierre-Eglise, et à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique), sur le site internet des services de l'État dans la Manche <http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis> ainsi que sur le site internet de l'enquête publique <https://www.registredemat.fr/carriere-cosqueville>

L'autorisation environnementale ou son refus sera pris par arrêté du préfet de la Manche.

Pour le Préfet,
La Cheffe de service


Véronique NAEL

Q